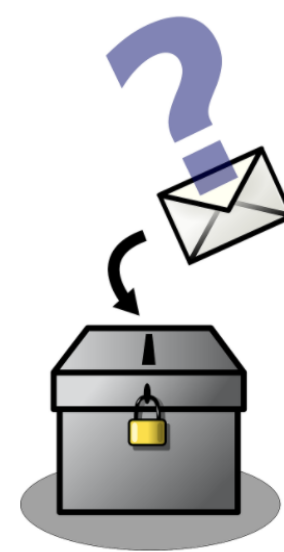


Annexe : Les 6 étapes du vote



Prendre bulletin et enveloppe

L'électeur se présente à la table de décharge où sont déposés le bulletin et les enveloppes. Son inscription sur les listes électorales est vérifiée, il ou elle prend une enveloppe et un bulletin unique avec les propositions soumises à référendum.

Passer dans un isoiloir

L'électeur se rend à l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.

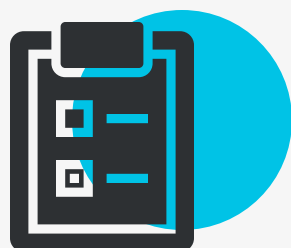


Se rendre à la table de vote

L'électeur se présente devant l'urne où les membres du bureau de vote vérifient son identité en lisant à voix haute la carte électorale qui leur est présentée et en vérifiant que le nom est bien dans la liste d'émargement (dans le cas d'un vrai scrutin, la carte d'identité est obligatoire pour voter et la carte d'électeur facultative).

"A voté !"

Les membres du bureau de vote vérifient que l'électeur ou l'électrice n'a qu'une enveloppe, mais ils ne doivent en aucun cas la toucher. L'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne.



Signer la liste d'émargement

Une fois qu'il a voté, l'électeur signe alors la liste d'émargement en face de son nom. La personne chargée de contrôler les émargements se trouve généralement à côté de l'urne afin de faciliter les opérations de vote.

Récupérer sa carte d'électeur

La carte de l'électeur est rendue à son propriétaire.

